

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du **1er septembre 2023** à **7h30** du conseil de la Municipalité d'Arundel tenue à l'hôtel de ville, située au 2, rue du Village à Arundel.

Lors de cette séance sont présents :

Madame la mairesse et présidente de l'assemblée, madame Pascale Blais; monsieur le conseiller, Jonathan Morgan, madame la conseillère, Tamara Rathwell, messieurs les conseillers, Richard E. Dubeau et Danny Paré.

Madame la greffière-trésorière adjointe, Leigh Thomas, est également présente.

Sont absents : Madame la conseillère, Carole Brandt et monsieur le conseiller, Marc Poirier.

## **1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame Pascale Blais, mairesse, constate le quorum, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance extraordinaire. Il est 7h40.

## **2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE**

La mairesse de la Municipalité du Canton d'Arundel et présidente de l'assemblée, Madame Pascale Blais, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été notifiés à tous les membres du conseil, conformément aux dispositions des articles 152 et 156 du Code municipal du Québec.

## **3. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Modification à l'ordre de jour: le point 5.4 est retiré.**

**2023-09-262**

Il est proposé par la conseillère, Tamara Rathwell et résolu:

**QUE** l'ordre du jour avec la modification soit adopté et ci-dessous reproduit :

- 1. Constatation du quorum et ouverture de la séance**
- 2. Constatation de la régularité de la séance**
- 3. Période de questions**
- 4. Adoption de l'ordre du jour**
- 5. Gestion financière et administrative**

5.1 Embauche d'un directeur général et greffier-trésorier – Monsieur Philip Toone

5.2 Nouvelle désignation d'un représentant et détermination de ses pouvoirs – Caisse Desjardins

5.3 Autorisation d'inscription à ClicSÉCUR

5.4 Location temporaire de l'appartement #4 – Monsieur Philip Toone (**RETIRÉ**)

- 6. Sécurité publique**

6.1 Embauche - Premier répondant – Madame Frédérique Fournier

**7. Loisirs, culture et vie communautaire**

7.1 Lettre d'appui - demande de subvention - programme Nouveaux horizons pour les aînés (PNHA) - Légion royale canadienne, filiale 192

**8. Période de questions**

**9. Levée de la séance**

**La Mairesse exerce son droit de vote et vote en faveur de la résolution.**

**Monsieur le conseiller Jonathan Morgan vote contre la résolution.**

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**5. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

**5.1 Embauche d'un directeur général et greffier-trésorier – Monsieur Philip Toone**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a procédé à un appel de candidatures afin de combler le poste de directeur général et greffier-trésorier, au cours du mois d'août 2023;

**CONSIDÉRANT** que le processus d'embauche a été réalisé diligemment;

**CONSIDÉRANT** que le comité RH recommande l'embauche de Monsieur Philip Toone au poste de directeur général et greffier-trésorier, avec probation de six (6) mois;

**2023-09-263** **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Richard E. Dubeau et résolu de :

**EMBAUCHER** Monsieur Philip Toone au poste directeur général et greffier-trésorier pour la Municipalité du Canton d'Arundel, avec tous les droits et pouvoirs reliés au poste selon les lois en vigueur;

ET

**AUTORISER** la mairesse, madame Pascale Blais, à signer le contrat de travail avec le directeur général et greffier-trésorier conformément à l'entente convenue le 31 août 2023, le contrat comprenant une période de probation de 6 mois, lequel contrat débute le **5 septembre 2023**.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**5.2 Nouvelle désignation d'un représentant et détermination de ses pouvoirs – Caisse Desjardins**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de désigner un nouveau représentant de la municipalité d'Arundel, soit Monsieur Philip Toone, nouveau directeur général et greffier-trésorier et de déterminer ses pouvoirs relatifs à la gestion de la municipalité auprès de la Caisse Desjardins.

**2023-09-264** **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller, Danny Paré et résolu :

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Philip Toone, soit désigné à titre d'administrateur principal et à titre de représentant officiel de la Municipalité du Canton d'Arundel, à l'égard de tout compte qu'elle

détient ou détiendra à la Caisse Desjardins. Ce représentant exercera tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité :

- émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable ;
- signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative ;
- demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité ;
- signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité.

**QUE** si le représentant adopte l'usage d'un timbre de signature, la municipalité reconnaît toute signature ainsi faite comme constituant une signature suffisante et sera liée par celui-ci tout comme si il avait été écrite, soit par ce représentant, soit avec son autorisation, peu importe qu'elle ait été effectuée sans autorisation, ou de toute autre manière ;

**QUE** les pouvoirs mentionnés dans la présente résolution sont en sus de ceux que le représentant pourrait autrement détenir ;

**QUE** cette résolution demeure en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ait été reçu à la caisse ;

**ET D'AUTORISER** l'inscription de cet officier municipal à Employeur D pour effectuer les paies.

**DE RETIRER** madame Paula Knudsen à titre d'administratrice principale et à titre de représentant officiel de la Municipalité du Canton d'Arundel.

## **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **5.3 Autorisation d'inscription à ClicSÉQUR**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité du Canton d'Arundel a embauché, par la résolution 2023-09-263 adoptée lors de la présente séance, soit Monsieur Philip Toone, au poste de directeur général et greffier-trésorier;

**CONSIDÉRANT** que le gouvernement du Québec demande une résolution afin d'envoyer les documents et donner les informations concernant l'inscription de Monsieur Philip Toone à ClicSÉQUR ;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité autorise Monsieur Philip Toone (ci-après nommée le « représentant »), directeur général et greffier-trésorier, à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents requis pour l'inscription à ClicSÉQUR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin ;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité autorise le ministre du Revenu à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription ClicSÉQUR ;

**2023-09-265**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère, Tamara Rathwell et résolu de:

**AUTORISER** Monsieur Philip Toone, directeur général et greffier-trésorier, à agir à titre de représentant de la Municipalité du Canton d'Arundel pour obtenir toutes les informations concernant CliCSÉQUR ;

**NOMMER** Monsieur Philip Toone comme nouveau responsable du service électronique pour le gouvernement du Québec ;

**ET**

**RETIRER** madame Paula Knudsen à titre de responsable du service électronique pour le gouvernement du Québec.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**5.4 Location temporaire de l'appartement #4 – Monsieur Philip Toone (RETIRÉ)**

Ce point est retiré.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**6.1 Embauche - Premier répondant – Madame Frédérique Fournier**

**CONSIDÉRANT** qu'il faut assurer les interventions de première ligne pour les urgences médicales sur le territoire des municipalités de Barkmere, Huberdeau, Montcalm et Arundel et ce, en vertu d'une entente intermunicipale ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a un besoin de combler un poste de premier répondant ;

**CONSIDÉRANT** que Madame Frédérique Fournier a exprimé son intérêt et qu'elle remplit les critères d'embauche pour le poste de premier répondant ;

**2023-09-266**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la mairesse, Pascale Blais et résolu de :

**EMBAUCHER** Madame Frédérique Fournier et ce, aux conditions présentement en vigueur pour les premiers répondants

**La Mairesse exerce son droit de vote et vote en faveur de la résolution.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**7. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**7.1 Lettre d'appui - demande de subvention - programme Nouveaux horizons pour les aînés (PNHA) - Légion royale canadienne, filiale 192**

**CONSIDÉRANT** que la filiale no 192 de la Légion royale canadienne située sur le territoire de la Municipalité du Canton d'Arundel effectue actuellement une demande de subvention dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) auprès du gouvernement fédéral;

**CONSIDÉRANT** que le projet visé par cette demande de subvention consiste à former et à impliquer des aînés dans la réalisation d'une évaluation des besoins parmi les aînés de notre communauté et des communautés avoisinantes et de développer un plan de service pour répondre aux besoins prioritaires identifiés par ce processus;

**CONSIDÉRANT** le rôle communautaire important que joue cette filiale de la Légion royale canadienne sur notre territoire et auprès de notre communauté depuis de très nombreuses années, plus particulièrement auprès de nos aînés et compte tenu de son dynamisme.

**2023-09-267** **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère, Tamara Rathwell et résolu de :

**APPUYER** la Légion royale canadienne dans ses démarches de demande de subvention dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) pour ce projet, en vertu de la présente résolution et par une lettre d'appui;

**AUTORISER** la mairesse à préparer et à signer cette lettre d'appui.

## **8. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **9. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2023-09-268** Il est proposé par le conseiller Richard E. Dubeau et résolu:

**QUE** la séance soit levée à 8h.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Pascale Blais  
Mairesse

---

Leigh Thomas  
Greffier-trésorier adjointe

### **CERTIFICAT DU GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE**

Je soussigné(e), Leigh Thomas, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité du Canton d'Arundel, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

---

Leigh Thomas

Je soussignée, Pascale Blais, mairesse de la Municipalité du Canton d'Arundel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

---

Mme Pascale Blais, mairesse